



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 20 février 2019

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 20 février 2019 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairesse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Robert Fontaine	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 16 janvier 2019
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Partenaires pour la réussite éducative en Estrie – Taux de décrochage en Estrie
 - 4.2.2 Fonds Tillotson de la région de Coaticook
 - 4.2.3 Résolution CM2018-10-201 - Déploiement – Cautionnement de T@CTIC

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
- 5.4 MMQ – Ristourne 2018
- 5.5 Compensation – Collecte sélective



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Amélioration de l'habitat – Entente de rémunération
 - 6.2 Résolution CM2018-03-70 – Entente intermunicipale concernant la mise à jour des zones inondables

- 7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
 - 7.1 Désignation des représentants de la MRC – T@CTIC
 - 7.2 Les racines sont importantes – Soutien financier

- 8.0 AVIS DE MOTION**

- 9.0 RÈGLEMENT**

- 10.0 AUTRES AFFAIRES**
 - 10.1 Équipe MRC - Bilan du plan de travail 2018
 - 10.2 Adjudications 2017 - Actes de cession – Municipalité de Martinville
 - 10.2.1 Municipalité de Martinville - Lot 5 487 743 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Coaticook
 - 10.2.2 Bertrand Côté – Lot 5 487 452 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Coaticook
 - 10.3 Refonte des comités – Accompagnement pour l'établissement de lignes directrices en matière de consultation et de participation à la MRC de Coaticook
 - 10.4 Conditions de travail du directeur général et secrétaire-trésorier – Modifications de la résolution CM2017-09-199
 - 10.5 Décès du préfet Jacques Madore
 - 10.5.1 Élections
 - 10.5.2 Signataire des effets
 - 10.5.3 Don et hommage posthume

- 11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**
 - 11.1 Procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) du 13 février 2019 et de son ajournement du 19 février 2019
 - 11.2 Compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 6 février 2019
 - 11.3 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 6 février 2019
 - 11.4 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés de la MRC de Coaticook du 16 janvier 2019
 - 11.5 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés de la MRC de Coaticook du 18 février 2019
 - 11.6 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional des milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook du 18 février 2019

- 12.0 RECOMMANDATIONS**
 - 12.1 Comité administratif (CA) du 13 février 2019
 - 12.1.1 MRC d'Argenteuil – Déploiement d'Internet haute vitesse par fibres optiques



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 12.1.2 MRC d'Antoine-Labelle – Réaction concernant les nouveaux mandats de vérification de conformité et d'optimisation des ressources
- 12.2 Comité régional du Développement des communautés du 16 janvier 2019
 - 12.2.1 Révision du budget des prix lors de la Fête régionale de la famille
 - 12.2.2 Prochaine édition de la Fête régionale de la famille
- 12.3 Comité régional du Développement des communautés du 18 février 2019
 - 12.3.1 Élu(e) responsable du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) – Désignation
 - 12.3.2 Modification – Composition du Comité d'investissement du FDMC
- 12.4 Comité régional des milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook du 18 février 2019
 - 12.4.1 Plan d'adaptation aux changements climatiques

13.0 CORRESPONDANCE

- 13.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 13.2 Centre intégré universitaire et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS Estrie – CHUS) – Invitation – Forum régional sur le cannabis
- 13.3 Le CAB Express

14.0 RAPPORTS

- 14.1 Préfet
- 14.2 Délégations et porteurs de dossier
- 14.3 Autres informations et/ou rapports
 - 14.3.1 Équipe de la MRC

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Un moment de silence est observé à la mémoire du préfet et maire de Saint-Malo, Monsieur Jacques Madore décédé le 13 février dernier. Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h50 par le préfet suppléant, Monsieur Simon Madore qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher, le directeur des finances Kévin Roy ainsi que l'agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-02-19

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2019-02-20

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2019

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 16 janvier 2019 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 16 janvier 2019 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN ESTRIE – TAUX DE DÉCROCHAGE EN ESTRIE

La greffière dépose le communiqué émis par la Table estrienne de concertation interordres en éducation dans le cadre du projet «Partenaires pour la réussite éducative en Estrie» qui indique que l'objectif estrien de 2020 au niveau du décrochage scolaire est déjà atteint grâce à un taux record chez les garçons, selon les dernières données du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

4.2.2 FONDS TILLOTSON DE LA RÉGION DE COATICOOK

Suite à une conversation téléphonique avec Kirsten Scobie de la New Hampshire Charitable Foundation, des discussions auront lieu dans les prochaines semaines avec les membres du Comité d'analyse du Fonds Tillotson pour la région de Coaticook, afin de revoir leurs règles de gouvernances et d'adjudication de l'aide financière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.3 RÉSOLUTION CM2018-10-201 - DÉPLOIEMENT - CAUTIONNEMENT DE T@CTIC

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé la MRC de Coaticook à se porter caution de la T@CTIC conformément à la résolution CM2018-10-201.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 476 084,85 \$ payés au 20 février 2019, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2019-02-21

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 110 335,16 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 110 335,16 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019, pour le mois de janvier, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

5.4 MMQ – RISTOURNE 2018

Information est donnée par la greffière, à l'effet que la Mutuelle des municipalités du Québec versera à ses membres sociétaires une ristourne de 3 M \$, au terme de l'exercice financier 2018. La MRC de Coaticook recevra à cet effet une ristourne de 1 695 \$. La MRC a reçu 27 014 \$ de ristourne depuis les débuts de la MMQ.

5.5 COMPENSATION – COLLECTE SÉLECTIVE

Information est donnée par le directeur des finances, à l'effet que Recyc-Québec versera 137 836 783,90 \$ aux organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles, au terme de l'exercice financier 2018. La MRC de Coaticook recevra un montant de 183 402,10 \$ en guise de compensation le ou vers le 31 mars 2019. Ce montant est supérieur à celui prévu lors de l'établissement des prévisions budgétaires.

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

6.1 AMÉLIORATION DE L'HABITAT – ENTENTE DE RÉMUNÉRATION

ATTENDU que la MRC de Coaticook a accepté d'appliquer les programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ;

ATTENDU que Monsieur Pierre Laliberté, inspecteur accrédité, assure la livraison de divers programmes de la SHQ sur le territoire de la MRC depuis plus de 20 ans, prendra graduellement sa retraite à compter du 1^{er} avril prochain ;

CM2019-02-22



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la greffière recommande de confier les nouveaux dossiers à Monsieur François Dussault chef de la division des permis et inspection à la Ville de Thetford Mines, également inspecteur accrédité auprès de la SHQ ;

ATTENDU que celui-ci accepterait de prendre la relève de Monsieur Laliberté, et ce aux mêmes conditions ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un contrat de service relatif à l'application des programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation à domicile à intervenir avec Monsieur Dussault et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'accepter le contrat de service relatif à l'application des programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation à domicile à intervenir avec Monsieur Dussault tel que proposé et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC à le signer au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-02-23

6.2 RÉSOLUTION CM2018-03-70 – ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA MISE À JOUR DES ZONES INONDABLES

ATTENDU que suite aux inondations printanières de 2017, le ministère de la Sécurité publique du Québec a annoncé son intention de mettre en place des solutions afin d'améliorer la préparation face aux grands sinistres comme les inondations et les glissements de terrain ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que parmi ces solutions, les municipalités devront élaborer un plan de sécurité civile, plan qui sera obligatoire et qui devra être fait d'ici 18 mois ;

ATTENDU que le ministère a également décidé d'aider les municipalités à être plus résilientes face aux inondations et aux changements climatiques et d'injecter près de 20 M\$ destinés aux municipalités pour les soutenir dans la mise à jour de la cartographie des zones inondables ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a été identifiée par le gouvernement du Québec, conjointement avec la MRC du Haut-Saint-François et la Ville-MRC de Sherbrooke, comme région prioritaire où affiner la cartographie des zones inondables et des phénomènes d'embâcles, dans le cadre du plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations du ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU que la sécurité des citoyens de la MRC de Coaticook est au cœur des préoccupations et des décisions des élus ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-03-070 la MRC a conclu une entente avec le MAMOT assortie d'une convention d'aide financière (avec les deux autres MRC) afin de précéder à l'actualisation des zones inondables dans un contexte de changements climatiques ;

ATTENDU que les trois MRC se sont entendues pour que la MRC de Coaticook agisse à titre de gestionnaire des volets trésorerie et technique et que la Ville-MRC de Sherbrooke s'occupe du volet administratif et adjudication de contrats ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le projet d'entente intermunicipale concernant l'appel d'offres de services professionnels relatifs à la mise à jour des zones inondables et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que l'entente vise à établir et encadrer la délégation à la Ville de Sherbrooke à titre de mandataire au niveau de la gestion contractuelle ainsi que la délégation à la MRC de Coaticook du volet technique, du suivi budgétaire et des opérations financières liées au projet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'entente intermunicipale concernant l'appel d'offres de services professionnels relatifs à la mise à jour des zones inondables tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser le préfet suppléant à signer ladite entente au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Ville de Sherbrooke ainsi qu'à la MRC du Haut-Saint-François.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC – T@CTIC

ATTENDU que les règlements généraux de la Table d'action en communications et en technologies de l'information de la MRC de Coaticook (T@CTIC) déterminent la composition de son conseil d'administration (CA) ;

ATTENDU que deux (2) sièges sont réservés à des représentants provenant et nommés par la MRC de Coaticook et un siège est également réservé à un représentant nommé par la MRC et provenant du développement économique ;

ATTENDU que les règlements généraux de la T@CTIC prévoient que la durée des mandats de chacun des membres de son CA est de 2 ans et qu'un membre peut y siéger pour un maximum de 5 mandats consécutifs ;

ATTENDU que depuis la création de la T@CTIC, Messieurs Jacques Madore et Réjean Masson sont les représentants provenant et nommés par la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer de nouveaux représentants, puisque ceux-ci ont atteint la fin de leur éligibilité ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de nommer Messieurs Simon Madore et Johnny Pizar les représentants de la MRC de Coaticook conformément aux règlements généraux en vigueur de la Table d'action en communications et en technologies de l'information de la MRC de Coaticook (T@CTIC) ;
- ▶ de remercier Messieurs Jacques Madore et Réjean Masson pour leur implication et leur dévouement au projet de déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution, à la T@CTIC afin de l'en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-02-25

7.2 LES RACINES SONT IMPORTANTES – SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU que Madame Camila Vasquez, résidente de Waterville et artiste en arts visuels et médiatiques sollicite le soutien financier de la MRC de Coaticook pour un projet artistique de recherche et de création intitulé «Les racines sont importantes» ;

ATTENDU que le projet est basé dans la réalité d'une ferme pionnière en agriculture biologique dans la région, la Ferme Sanders de Compton ;

ATTENDU que par ce projet, l'artiste souhaite «communiquer la richesse et la poésie du métier agricole sur une ferme de la région en hiver à travers la création artistique» ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'aide financière demandée est de 800 \$, en échange d'une œuvre photographique exclusive de son projet qui servira à documenter l'exposition, l'événement artistique, soutien technique ainsi que pour du matériel de promotion et de communication ;

ATTENDU que ce projet ne peut être financé par l'entente de développement culturel ou celle avec le CALQ en raison du court délai ;

ATTENDU qu'un projet similaire est présentement en élaboration par Les Comptonales ;

ATTENDU le court délai et le peu d'informations dont dispose le conseil sur le projet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de ne pas soutenir financièrement le projet artistique de recherche et de création intitulé «Les racines sont importantes» de Madame Camila Vasquez.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

8.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

9.0 RÈGLEMENTS

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.0 AUTRES AFFAIRES

CM2019-02-26

10.1 ÉQUIPE MRC - BILAN DU PLAN DE TRAVAIL 2018

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le bilan du plan des actions pour l'année 2018 de l'équipe de la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit :

ATTENDU que le directeur général en résume les grandes lignes et les faits saillants ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'adopter le bilan du plan des actions pour l'année 2018, tel que présenté et de le transmettre aux municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

10.2 ADJUDICATIONS 2017 - ACTES DE CESSION - MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-02-27

10.2.1 MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE - LOT 5 487 743 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK

ATTENDU la demande de la municipalité de Martinville à l'effet de lui céder l'immeuble qui lui a été adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2017, soit le lot 5 487 743 du cadastre du Canton du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, sans bâtisse dessus construite, ni circonstance ou dépendance, sans numéro civique sur le chemin des Sables à Martinville (Québec) JOB 2A0 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Luc Custeau, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend acte des observations de la greffière quant audit projet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière et que la requérante acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi ainsi que l'intégralité des honoraires professionnels ;
- ▶ d'autoriser le préfet suppléant Monsieur Simon Madore ainsi que la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi pendant le délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique de la municipalité de Martinville.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-02-28

10.2.2 BERTRAND CÔTÉ – LOT 5 487 452 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK

ATTENDU la demande de Monsieur Bertrand Côté à l'effet de lui céder l'immeuble qui lui a été adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2017, soit le lot 5 487 452 du cadastre du Canton du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, sans bâtisse dessus construites, ni circonstance ou dépendance, sans numéro civique sur le chemin Sawyerville à Martinville (Québec) JOB 2A0 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Anne-Sophie Francoeur, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend acte des observations de la greffière quant audit projet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière et que le requérant acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi ainsi que l'intégralité des honoraires professionnels ;
- ▶ d'autoriser le préfet suppléant, Monsieur Simon Madore et la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi pendant le délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution à la conseillère juridique du requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-02-29

10.3 REFONTE DES COMITÉS – ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION À LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU qu'en marge de la planification stratégique, la MRC de Coaticook a procédé à une importante refonte de ses comités ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder également à une révision des structures et mécanismes de consultation et de participation des partenaires locaux ainsi que des citoyens ;

ATTENDU que cette révision poursuit 2 objectifs, soient :

- faciliter et optimiser les échanges entre la MRC et les conseils locaux ;
- faciliter la compréhension et l'arrimage des besoins des élus, des citoyens et des partenaires locaux ;

ATTENDU que la MRC souhaite également se doter d'une politique de consultation citoyenne ;

ATTENDU la présentation par le directeur général d'une offre de services, de soutien et d'accompagnement dans la démarche, reçue à cet effet de Communagir ;

ATTENDU qu'il y a lieu de former un comité de pilotage qui sera interpellé lors de diverses étapes de la démarche ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion

APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services de Communagir pour du soutien et de l'accompagnement dans la démarche révision des structures et mécanismes de consultation et de participation des partenaires locaux ainsi que des citoyens et ce, telle que présentée ;
- ▶ d'affecter et d'engager pour l'exercice financier 2019, le crédit de 5 612,28 \$ avant toutes taxes ou le crédit net de 5 892,19 \$ dans la Partie I, département «Général» au sein de la catégorie de fonctions «Admin - autres, Services professionnels/juridiques», poste budgétaire 02 19001 412, à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de s'approprier le même montant du surplus libre de cette catégorie de fonctions afin d'équilibrer les prévisions budgétaires ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des honoraires conformément aux conditions stipulées dans l'offre de services, ainsi que les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'autoriser l'aménagiste Madame Marie-Claude Bernard à apposer sa signature à l'offre de services afin de l'accepter au nom de la MRC ainsi que le contrat constatant les obligations des parties.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-02-30

10.4 CONDITIONS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – MODIFICATIONS DE LA RÉSOLUTION CM2017-09-199

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2017-09-199, le conseil de la MRC a modifié les conditions salariales établies pour le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Dominick Faucher aux termes de la résolution CM2015-10-245 en lui accordant notamment une hausse salariale de 3 % pour l'année 2020, en sus de l'augmentation prévue par la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) ;

ATTENDU les nouvelles échelles salariales du personnel de la MRC dans le cadre de la démarche réalisée avec la firme de consultants Benoît Lévesque Ressources humaines ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les membres du Comité administratif ont discuté à huis clos en atelier de travail des conditions du directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU la proposition de ceux-ci de modifier la résolution CM2017-09-199 afin d'accorder une hausse salariale de 6 % au lieu de 3 % à Monsieur Faucher, pour l'année 2020, les autres conditions demeurant inchangées ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de modifier le libellé de la résolution CM2017-09-199 et de lui accorder une hausse salariale de 6 % pour 2020 et non de 3 %.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

10.5 DÉCÈS DU PRÉFET JACQUES MADORE

CM2019-02-31

10.5.1 ÉLECTIONS

ATTENDU le préfet et le préfet suppléant de la MRC de Coaticook sont nommés conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c. 0-9) et à la «*Politique concernant la nomination des préfets et préfet adjoint de la MRC de Coaticook*» ;

ATTENDU que Monsieur Jacques Madore fut réélu le 17 janvier 2018 au poste de préfet, pour un mandat de 2 ans ;

ATTENDU que le poste de préfet est vacant suite à son décès ;

ATTENDU que Monsieur Simon Madore fut élu préfet suppléant ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que conformément à la loi, la MRC doit élire un nouveau préfet parmi les maires des municipalités locales pour la partie non écoulee de son mandat ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Malo procédera à l'élection de son prochain maire selon les directives de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner Monsieur Simon Madore préfet de la MRC et ce, jusqu'à la prochaine élection pour ce poste ;
- ▶ de procéder à la prochaine séance de ce conseil à des élections au poste de préfet suppléant ;
- ▶ de procéder aux élections pour les postes de préfet et préfet suppléant ainsi que les membres du Comité administratif de la MRC, exceptionnellement au mois d'août 2019 pour un mandat exceptionnellement jusqu'en janvier 2022 et ce malgré les dispositions de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* et la «*Politique concernant la nomination des préfets et préfet adjoint de la MRC de Coaticook*» en vigueur.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



CM2019-02-32

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.5.2 SIGNATURE DES EFFETS

ATTENDU qu'en vertu de l'article 203 du *Code municipal du Québec* (LRQ c. C-27.2) le secrétaire-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la MRC ;

ATTENDU que suite au décès de Monsieur Jacques Madore, il n'y a que deux signataires autorisés pour les effets bancaires de la MRC ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les chèques et effets bancaires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser également le directeur des finances, Monsieur Kévin Roy comme signataire, de tout effet bancaire et autres documents s'y rapportant, et ce, pour les comptes suivants, à compter de ce jour :
 - 16199 ;
 - 100561 ;
 - 103673 ;
 - 800983 ;
 - 100919 ;
 - 101306 ;

- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-02-33

10.5.3 DON ET HOMMAGE POSTHUME

ATTENDU que plusieurs municipalités locales ont manifesté le souhait de rendre hommage à Monsieur Jacques Madore et de le faire de façon concertée ;

ATTENDU que la famille a suggéré des dons au Relais pour la Vie de Coaticook – Société canadienne du cancer, une cause importante pour Jacques ;

ATTENDU que quelques suggestions ont été soulevées afin de lui rendre hommage de façon durable à titre posthume ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ de mettre les drapeaux de la MRC en berne, jusqu'aux funérailles de Monsieur Jacques Madore ;
- ▶ de transmettre des fleurs au nom des employés de la MRC, du Conseil de la MRC, des élus et des municipalités locales ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 315 \$ relatif à cette dépense à même la Partie I, département «*Général*» au sein de la catégorie de fonctions «*Admin – Autres, Fournitures*», poste budgétaire 02 190001 670 à cet effet ;
- ▶ de cumuler le montant des dons des employés de la MRC et des membres du conseil de la MRC à un montant de 1 200 \$ qui sera remis à la mémoire de Jacques Madore au nom des employés de la MRC, du Conseil de la MRC, des élus et des municipalités locales au Relais pour la Vie de Coaticook – Société canadienne du cancer ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 1 200 \$ relatif à cette dépense à même la Partie I, département «*Général*» au sein de la catégorie de fonctions «*Admin – Autres, Fournitures*», poste budgétaire 02 190001 670 à cet effet ;
- ▶ de facturer 100 \$ à chacune des municipalités locales, à l'exception de Saint-Malo à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement desdites dépenses ;
- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires, qui seront alors disponibles dans la Partie I, département «*Général*», au sein de la catégorie de fonctions «*Services rendus – municipalités autres*», poste budgétaire 01 23110 104 au paiement partiel de la dépense afin que la MRC n'assume que sa part de la dépense soit 100 \$;
- ▶ de réfléchir à la façon la plus appropriée et durable de rendre hommage de façon posthume à Monsieur Jacques Madore.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

11.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC DE COATICOOK DU 13 FÉVRIER 2019 ET DE SON AJOURNEMENT DU 19 FÉVRIER 2019

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 13 février 2019 ainsi que de son ajournement du 19 février 2019.

11.2 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DE LA MRC DE COATICOOK DU 6 FÉVRIER 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 6 février 2019.

11.3 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE COATICOOK DU 6 FÉVRIER 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 6 février 2019.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.4 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC DE COATICOOK DU 16 JANVIER 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook du 16 janvier 2019.

11.5 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC DE COATICOOK DU 18 FÉVRIER 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook du 18 février 2019.

11.6 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DES MILIEUX NATURELS ET L'ENVIRONNEMENT DE LA MRC DE COATICOOK DU 18 FÉVRIER 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional des milieux naturels et de l'environnement de la MRC de Coaticook du 18 février 2019.

12.0 RECOMMANDATIONS

12.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DU 13 FÉVRIER 2019

CM2019-02-34

12.1.1 MRC D'ARGENTEUIL – DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE PAR FIBRES OPTIQUES

ATTENDU que la MRC d'Argenteuil sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin d'obtenir de manière urgente le soutien et l'appui politique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin qu'elle mobilise les instances municipales ayant des projets de déploiement par fibres optiques en cours de réalisation et qui rencontrent les mêmes embûches qu'elle et que la FQM saisisse sans délai les autorités compétentes de ces obstacles majeurs, soit le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour qu'ils exercent une pression sur les gestionnaires et propriétaires des structures de soutènement et qu'ils exigent leur pleine et entière collaboration dans la mise en œuvre des projets FTTH pilotés par les MRC, à titre de gouvernements de proximité ;

ATTENDU que la MRC d'Argenteuil, à l'instar de plusieurs villes et MRC du Québec, travaille activement sur différents projets de construction de réseaux de fibres optiques sur son territoire et que parmi ceux-ci figure un projet d'envergure de déploiement d'un réseau FTTH (Fiber to the home) d'environ 300 kilomètres en milieu rural qui pourra se réaliser grâce à des subventions gouvernementales totalisant 9,3 M\$, annoncées en novembre 2017 et



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

obtenues dans le cadre des programmes *Brancher pour Innover* (fédéral) et *Québec Branché* (provincial) ;

ATTENDU que ces projets vitaux pour le développement économique et social d'Argenteuil permettront concrètement, dans une occupation dynamique du territoire, d'améliorer l'accès à Internet haute vitesse pour des communautés non desservies et d'optimiser les services aux citoyens et citoyennes de nos municipalités constituantes ;

ATTENDU que l'un des défis de taille consiste maintenant à réaliser ce gigantesque chantier de plus de 12 M\$ à l'intérieur des délais fixés dans les protocoles d'entente signés avec les gouvernements du Canada et du Québec en novembre 2018 et qu'à cet égard, les modalités desdits programmes prévoient que les projets devront être réalisés au plus tard le 31 mars 2021 ;

ATTENDU que cet échéancier est extrêmement serré et ne laisse aucune place pour des retards ;

ATTENDU que lors de la mise en œuvre de projets de déploiement de réseau FTTH de plus petite envergure, la MRC d'Argenteuil fut à même de constater que certaines étapes de réalisation sont déterminantes pour le respect des échéanciers et du cadre budgétaire ;

ATTENDU que les étapes liées aux demandes de permis d'utilisation des structures de soutènement appartenant à diverses sociétés publiques ou privées (Hydro-Québec et Bell notamment), afin de déployer de nouveaux réseaux filaires et l'exécution des travaux préparatoires sur ces structures, sont ponctuées de contraintes majeures qui pourraient rendre très difficile, voire pratiquement impossible, le respect des échéanciers ;

ATTENDU que s'appuyant sur ses expériences antérieures, la MRC d'Argenteuil est très préoccupée quant à la réalisation de son projet de plus grande envergure estimé à 12 M \$ à l'intérieur de l'échéancier fixé par les gouvernements et du cadre budgétaire adopté par le conseil des maires pour ce projet essentiel et structurant ;

ATTENDU que la MRC d'Argenteuil est d'autant plus préoccupée qu'elle n'exerce aucun contrôle sur les délais d'obtention des permis et sur la nature des travaux à réaliser ;

ATTENDU que la MRC d'Argenteuil, comme la plupart des MRC ayant obtenu des subventions gouvernementales, se trouve dans une position de grande vulnérabilité et est en quelque sorte « prise en otage » par les entreprises propriétaires ou gestionnaires des structures de soutènement ;

ATTENDU les préoccupations de la MRC d'Argenteuil et de plusieurs autres MRC se résument concrètement ainsi :

- Les délais de réponses et d'intervention des gestionnaires de structures sont beaucoup trop longs, délais auxquels s'ajoutent inévitablement des négociations souvent difficiles et l'exigence inutilement contraignante d'ajouts de travaux d'ingénierie supplémentaires en cas de refus d'attaches aux structures ;
- Les travaux exigés par les gestionnaires de structures sont fréquemment liés à des non-conformités déjà existantes sur le réseau et non aux demandes d'ajouts de charge aux structures pour le déploiement d'Internet haute vitesse formulées par les MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- Les frais de mise aux normes des structures sont entièrement imputables aux demandeurs, ce qui est totalement injustifié et préjudiciable ;
- La communication entre le gestionnaire, Bell dans le cas d'Argenteuil, et le propriétaire des structures, Hydro-Québec et Bell, est souvent laborieuse ;

ATTENDU que la MRC d'Argenteuil est d'avis que des allègements et des modifications à l'interprétation des normes communes sont aussi nécessaires afin que les projets FTTH d'envergure, menés présentement par plusieurs MRC, grâce à des subventions gouvernementales, puissent se réaliser à l'intérieur des délais prescrits et des budgets prévus ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 13 février 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC d'Argenteuil dans ses démarches afin d'obtenir de manière urgente le soutien et l'appui politique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin qu'elle mobilise les instances municipales ayant des projets de déploiement par fibres optiques en cours de réalisation et qui rencontrent les mêmes embûches qu'elle et que la FQM saisisse sans délai les autorités compétentes de ces obstacles majeurs, soit le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour qu'ils exercent une pression sur les gestionnaires et propriétaires des structures de soutènement et qu'ils exigent leur pleine et entière collaboration dans la mise en œuvre des projets FTTH pilotés par les MRC, à titre de gouvernements de proximité ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-02-35

12.1.2 MRC D'ANTOINE-LABELLE – RÉACTION CONCERNANT LES NOUVEAUX MANDATS DE VÉRIFICATION DE CONFORMITÉ ET D'OPTIMISATION DES RESSOURCES

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, de même qu'aux unions municipales afin d'indiquer la profonde déception du monde municipal envers les nouvelles procédures de vérification et d'optimisation des ressources qui :

- sont contraires aux recommandations du rapport «FAIRE CONFIANCE» prévoyant entre autres, la simplification et la réduction des mesures de surveillances et des processus de reddition de comptes ;
- alourdissent le travail des municipalités ;
- et finalement
- nuisent à l'établissement du climat de confiance envers les municipalités ;

ATTENDU l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* et les nouvelles exigences quant aux processus de vérification de conformité et d'optimisation des ressources ;

ATTENDU qu'en 2015 était publié le rapport «FAIRE CONFIANCE» connu sous le nom du rapport Perrault faisant état que les personnes consultées ont été unanimes à déplorer le fardeau administratif très lourd des nombreuses redditions de comptes et autres exigences gouvernementales ;

ATTENDU que le rapport mentionne que «les consultations réalisées dans le cadre de cette démarche démontrent plusieurs exemples de coûts et de délais qu'entraînent les exigences que les ministères imposent aux municipalités et que prises individuellement, les exigences des ministères peuvent paraître raisonnables, mais leur effet cumulé représente un fardeau administratif très important» ;

ATTENDU que ce rapport était intitulé «FAIRE CONFIANCE», car il était spécifié qu'il apparaissait que le préalable à toutes les recommandations repose sur la notion de confiance entre le gouvernement et les municipalités ;

ATTENDU que les élus municipaux sont conscients de l'importance des vérifications comptables indépendantes quant à l'exactitude des données financières des municipalités et de l'état de leur bilan ;

ATTENDU que les municipalités et MRC doivent en plus se soumettre à d'importants processus de vérification qui n'ont pas diminué malgré les recommandations claires du rapport «FAIRE CONFIANCE» ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les demandes d'autorisation, les redditions de comptes nombreuses de même que les vérifications comptables mobilisent déjà beaucoup de ressources qui, autrement, pourraient être utilisées à mieux servir le citoyen ;

ATTENDU que les municipalités et MRC sont imputables de leurs décisions et de leur gestion auprès de leurs citoyens et sont soucieuses d'assurer que leur gestion soit efficace et efficiente suivant les ressources qu'elles disposent ;

ATTENDU que ces nouvelles exigences entraîneront une charge de travail supplémentaire non négligeable sur le personnel administratif de l'ensemble des municipalités et MRC ;

ATTENDU que ces processus imposés sont contraires à la relation de confiance que le gouvernement provincial souhaitait instaurer avec le monde municipal ;

ATTENDU la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 13 février 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland

APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, de même qu'auprès des unions municipales afin d'indiquer la profonde déception du monde municipal envers les nouvelles procédures de vérification et d'optimisation des ressources qui :
 - sont contraires aux recommandations du rapport «FAIRE CONFIANCE» prévoyant entre autres, la simplification et la réduction des mesures de surveillances et des processus de reddition de comptes ;
 - alourdissent le travail des municipalités ;
 - et finalement
 - nuisent à l'établissement du climat de confiance envers les municipalités ;

- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi qu'à la requérante et la députation régionale.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

12.2 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DU 16 JANVIER 2019

CM2019-02-36

12.2.1 RÉVISION DU BUDGET DES PRIX LORS DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

ATTENDU l'importance de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook dans la région ;

ATTENDU la recommandation du comité régional du Développement des communautés de la MRC de Coaticook, telle qu'apparaissant au compte-rendu de la rencontre du 16 janvier 2019 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'octroyer un minimum de 8 000 \$ en prix lors de la prochaine édition de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook, soit 4 000 \$ en prix aux familles et 4 000 \$ en prix de présence.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-02-37

12.2.2 PROCHAINE ÉDITION DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

ATTENDU la recommandation du comité régional du Développement des communautés de la MRC de Coaticook, telle qu'apparaissant au compte-rendu de la rencontre du 16 janvier 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de tenir la prochaine édition de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook le dimanche 1^{er} décembre 2019.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

12.3 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DU 18 FÉVRIER 2019



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-02-38

12.3.1 ÉLU(E) RESPONSABLE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK (FDMC) – DÉSIGNATION

ATTENDU que suite à la refonte des comités de la MRC, il fut proposé que la gestion du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) relève du nouveau Comité régional de Développement des communautés ;

ATTENDU que l'élu responsable du FDMC, Monsieur Bernard Vanasse ne siège pas sur ce comité et souhaite laisser sa place ;

ATTENDU la recommandation du Comité régional du Développement des communautés de la MRC de Coaticook, telle qu'apparaissant au compte-rendu de la rencontre du 18 février 2019 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Robert Fontaine

IL EST RÉSOLU de désigner Madame Marie-Ève Breton l'élue responsable du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) à compter des présentes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-02-39

12.3.2 MODIFICATION – COMPOSITION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT DU FDMC

ATTENDU que suite à la refonte des comités de la MRC, il fut proposé que la gestion du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) relève du nouveau Comité régional de Développement des communautés ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les demandes d'aide financière adressée à l'enveloppe territoriale de ce fonds sont analysées par le comité d'investissement du FDMC qui est composé de représentants de divers organismes du milieu ;

ATTENDU la recommandation du Comité régional du Développement des communautés de la MRC de Coaticook, telle qu'apparaissant au compte-rendu de la rencontre du 18 février 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU de modifier la Politique d'investissement ainsi que la composition du comité d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) afin d'y ajouter 3 membres du conseil de la MRC et d'y désigner Mesdames Marie-Ève Breton, Françoise Bouchard et Nathalie Dupuis.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Robert Fontaine	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Gilbert Ferland	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

12.4 COMITÉ RÉGIONAL DES MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT DE LA MRC DE COATICOOK DU 18 FÉVRIER 2019

12.4.1 PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Lors de la rencontre du 18 février dernier du Comité régional des Milieux naturels et de l'Environnement de la MRC de Coaticook, le Plan d'adaptation aux changements climatiques fut présenté par l'aménagiste, Madame Marie-Claude Bernard. Le Comité recommande au conseil de la MRC d'adopter des actions proposées dans le plan.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Une présentation sera faite à cet effet lors d'une prochaine séance de ce conseil. Une conférence en lien avec Ouranos, un organisme privé à but non lucratif créé en 2002 et qui englobe un réseau de 450 scientifiques et professionnels, se tiendra le 14 mars à Compton.

13.0 CORRESPONDANCE

13.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.2 CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE – CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE (CIUSSS ESTRIE – CHUS) – INVITATION – FORUM RÉGIONAL SUR LE CANNABIS

La greffière informe le conseil que le CIUSSS Estrie-CHUS invite les élus au Forum régional sur le cannabis qui se tiendra le 27 mars prochain au Club de golf de Coaticook. Les places sont limitées et l'inscription se fait par courriel auprès de Madame Isabelle Mathieu à l'adresse suivante : isabelle.mathieu.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca.

13.3 LE CAB EXPRESS

La greffière dépose l'édition de février 2019 de l'infolettre CAB Express du Centre d'Action Bénévole de la MRC de Coaticook.

14.0 RAPPORTS

14.1 PRÉFET

Aucun retour ne sera fait sur les principales activités du préfet dans les circonstances.

14.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités.

14.3 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.3.1 ÉQUIPE DE LA MRC

Le directeur général et secrétaire-trésorier indique brièvement les principaux dossiers en cours. L'agente de communication et de marketing présente sommairement les statistiques d'achalandage sur le site web de la région de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h52.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET SUPPLÉANT

En signant le présent procès-verbal, le préfet suppléant est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 20 février 2019.

Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

